

Compte rendu

Non exhaustif et succinct

Réunion CSE extraordinaire du**18/12/25****DERICHEBOURG**
AERONAUTICS SERVICES

BLAGNAC, le 18/12/2025

Dans le cadre d'un projet de croissance externe, la direction a procédé à une information-consultation du CSE relative à l'acquisition d'une petite société spécialisée dans l'intermédiation entre la livraison des avions par Airbus et leur réception par les compagnies aériennes, lorsqu'un « *ferry flight* » (vol de convoyage) est requis.

La société concernée a changé de propriétaire à de nombreuses reprises au cours des vingt dernières années : créée par Aéroconseil, puis rachetée successivement par Akka, Adecco, Akkodis et enfin Sabena Technics. Le fait que notre président souhaite désormais l'acquérir pour un euro symbolique laisse penser qu'il ne s'agit pas d'une opportunité stratégique majeure, mais plutôt d'une structure dont chacun cherche à se débarrasser.

Les précédentes acquisitions de filiales, Ylipson, DAS North et DAS Belgium, n'ont pas été couronnées de succès, puisqu'à ce jour, aucune de ces trois structures n'est parvenue à être rentable, ce qui ne nous rassure pas quant à la pertinence de ce nouveau rachat.

Il est important de rappeler que la rentabilité des filiales n'impacte pas les résultats de DAS France ni le calcul de la participation et de l'intéressement.

En revanche, lorsqu'une activité est internalisée, comme ce serait le cas pour ce dernier projet d'acquisition qui serait rattaché au service CAMO à Niemen 2, son intégration, une fois finalisée, va impacter directement les résultats de DAS France.

Concrètement, une rentabilité plus faible réduit non seulement les marges de manœuvre lors des prochaines négociations NAO, mais va limiter aussi les montants d'intéressement et de participation. Au final, cette nouvelle acquisition pourrait donc pénaliser l'ensemble des salariés.

Par ailleurs, l'activité CAMO n'a jamais été rentable, un point que nous avons régulièrement dénoncé. Les questions que nous posons deviennent manifestement trop embarrassantes pour la direction, celle-ci a décidé, il y a quelques années, de faire disparaître la Business Unit ATS/CAMO en l'intégrant directement dans la Business Unit 2, afin d'en dissimuler les mauvais résultats. Cette décision était pourtant difficilement compréhensible, la BU2 étant censée regrouper des activités d'ingénierie et de manufacturing engineering, sans aucun lien avec les missions du CAMO, centrées sur la gestion de la maintenance de flottes en service. Depuis ce rattachement, la BU2 est devenue, étonnamment, difficilement voire plus du tout rentable.

Notre président a justifié ce choix en expliquant qu'Airbus aurait demandé à DAS de racheter cette société, et qu'une fois intégrée, celle-ci serait mieux pilotée et verrait ses résultats progresser.

Nous émettons de sérieux doutes quant à cette perspective.

Enfin, nous n'avons toujours pas obtenu de réponse à la question que nous avons soulevée concernant la décision future de maintenir ou non la convention Syntec pour la société une fois son intégration réalisée, ou de la rattacher à notre propre convention collective et nos accords.

Si la décision est de conserver la convention Syntec, nous considérons qu'il existe un risque majeur de propagation de conditions moins favorables pour d'autres services de la société. En revanche, si l'on choisit de la soumettre à la convention métallurgie et à nos accords, nous redoutons que cette nouvelle entité, une fois intégrée, devienne encore moins rentable en raison de son mode de fonctionnement en 24h/24 et 7j/7.

Bien que ce vote soit uniquement consultatif et ne puisse empêcher l'acquisition, il nous semblait important de prendre nos responsabilités, et de voter contre ce projet.

Pour conclure, nous avons formulé la demande suivante :

Puisque la direction affirme que cette acquisition sera créatrice de croissance et de rentabilité, nous demandons que les activités CAMO, FAL & Delivery, ainsi que cette nouvelle entité, soient sorties du périmètre de la BU2 et fassent l'objet d'une BU à part entière.

Nous pouvons tout à fait nous tromper en votant contre ce projet, mais, dans ce cas, il appartient à la direction de nous le démontrer en faisant preuve de transparence avec la création d'une BU bien distincte.



Ne pas jeter sur la voie publique



forceouvrière.das@gmail.com